Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 79 (1971)

Artikel: Notes sur les Cordeliers de Grandson au temps de la Réforme
Autor: Berthoud, Gabrielle / Meylan, Henri
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-60189

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes sur les Cordeliers de Grandson au temps de la Réforme

GABRIELLE BERTHOUD et HENRI MEYLAN

Farel et les Cordeliers de Grandson

De toutes les maisons religieuses de Suisse romande, le couvent des Franciscains de Grandson est peut-être celui qui a montré le plus de combativité à l'égard du réformateur dans les premières années de sa mission en notre pays. Je voudrais ici, à l'aide d'un texte tiré de l'inépuisable série des « Unnütze Papiere » de Berne, jeter quelque lumière sur ceux qui lui barrèrent la route, le dimanche 25 juin 1531, à l'entrée de l'église conventuelle.

Il suffit de rappeler les faits [1]. Le 5 mai, quittant Orbe et laissant à un jeune homme de vingt ans, qui s'appelait Pierre Viret, la charge d'annoncer l'Evangile dans sa ville natale, Farel arrivait à Grandson pour se mesurer avec les moines de l'endroit. Pourquoi Grandson ? C'est que ce petit bourg, qui appartenait depuis les guerres de Bourgogne à MM. de Berne et de Fribourg, comptait déjà une poignée d'évangéliques, en particulier Bernard Quicquant, l'aubergiste de la Croix-Blanche. C'est aussi que Farel avait un compte à régler avec le gardien des Cordeliers, Guy Régis, qui avait prêché contre lui à Neuchâtel. Il y fut fort mal accueilli : chez les Bénédictins, il trouva la porte de l'église Saint-Jean fermée, et dans le cloître on lui fit « grosses menaces ». Après dîner, chez les Cordeliers, l'accueil ne fut pas meilleur ; le gardien Guy Régis l'attendait devant la porte, défendant qu'on entrât : « Je suis prélat, la maison est à moi. Je te défends que tu n'y entres point. Je prêche l'Evangile, vous ne prêchez que diablerie et toute abusion, pour mettre erreur au peuple. Je tiens

---

N. B. — Quand j'ai rédigé, il y a plus de quarante ans, le chapitre sur Farel à Morat, Orbe et Grandson, pour la biographie collective de 1930, j'ignorais l'existence de cet interrogatoire, relégué dans le volume 13 des Unnütze Papiere, nº 142.

1 Voir : *Guillaume Farel...*, Neuchâtel et Paris 1930, p. 269 s.

l'état apostolique et m'offre de maintenir au feu notre ordre et ce que nous faisons selon Dieu, et t'offre si tu veux venir à Besançon, à Dole, Paris ou autre part, devant le roy, l'empereur, le duc de Savoie. Je te montrerai que ce que tu dis n'est pas vrai. Tu n'y entends rien, tu ne sais la théologie, car je suis docteur, moi, en théologie, et connais mieux la vérité que toi, et la prêche... »

Et les moines, « tous criants comme hors de sens », firent grosses injures à Farel et à son compagnon, Claude de Glant.

La décision prise, quelques jours plus tard, par les délégués de Berne et Fribourg de donner libre cours à la prédication de la foi nouvelle, en laissant à chacun son « libéral arbitre » d'aller ouïr la messe ou l'évangile, mais aussi de faire inventorier les « ornemens et accoustremens » des deux couvents [1], ne calma pas les esprits, bien au contraire : insultes et coups, clames en justice, sentences de la cour, appels à Berne et nouveaux arrêts, rien n'y manqua. MM. de Berne en profitèrent pour organiser une sorte de dispute publique à Grandson, où chaque partie exposerait sa doctrine, en présence d'un délégué de Berne, Jean-Jacques de Watteville. Le débat était fixé au dimanche 25 juin. En fait, le samedi déjà, les choses se gâtèrent ; on en vint aux mains, dans l'église des Cordeliers. Une lettre inédite de Claude de Glant à M. de Watteville, qui résidait alors dans son château de Colombier, nous apporte l'écho, partial bien sûr, mais direct de cette journée [2] :... « vous advertissant qu'aujourd'huy, avons esté maistre Guillaume et moy, ès Cordeliers, pour ouyr le presche d'un Cordelier, lequel preschant tout blaspheme contre Dieu a esté reprins dudit maistre Guillaume, et incontinent est venu le chastellain, a poin cloz, fraper maistre Guillaume, luy disant : larrons, faisant pire que les autres, ensemble le lieutenant et tous ceux de la justice, et presque tout le peuple, ensemble de ceux d'Yverdon, et Cordeliers, moine et autre, frapant sur nous ».

---

[1] L'inventaire du 17 mai 1531 est donné dans notre annexe n° 1, voir p. 30 ; on pourra le comparer utilement à celui qui fut dressé en 1554, beaucoup plus complet, dont le texte a été publié par Frédéric-Th. Dubois dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse,* 1909, p. 47 s.

[2] Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de Mlle Gabrielle Berthoud, qui l'a découverte dans le Ms. Hist. Helv. XII, 20, p. 70, de la Bibliothèque des Bourgeois, à Berne. Ce doit être la copie qu'annonçait M. de Colombier dans son rapport du 25 juin, voir : Rudolph Steck u. Gustav Tobler, *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation,* t. II, Berne 1923, n° 3032, p. 1365. Au surplus, cette trouvaille permet d'identifier le ms. Gross, fréquemment cité par Ruchat, que j'avais vainement cherché aux Archives d'Etat de Berne.

« Et vous promets », continue notre homme, « que j'ay receu plus de coups de pied et poing de dix sur la teste, et par le corps et jambes, car jamais je ne feus mieux froté, et les plus grandes injures l'on nous a dites que jamais ne furent plus grandes, et ne nous a l'on jamais faicte plus grande venue » [1]. Il ajoute, ce qui devait bien piquer le magistrat bernois, « ne tenent conte de Messieurs de Berne, comme s'ils ne fussent rien subjet... Et aussi ledit Cordelier doibt demain prescher encore, et c'est entre neuf et dix heures, pourquoy nous vous prions pour Dieu, que s'il est possible que vous soyez demain icy, pour le plus loing à dix heures, car l'on a déliberé de nous faire plus grande venue et pour mourir, nous ne vous scaurions tenir de deffendre l'honneur de Dieu. »

Le jeune seigneur de Colombier — il n'avait pas plus de vingt-cinq ans — ne manqua pas de se trouver en temps voulu sur les lieux, le dimanche matin. Tôt après le déjeuner (« morgenbrot »), il descendit avec les deux prédicants aux Cordeliers, pour entendre le sermon du moine de Lausanne. La nef était pleine de gens, on était venu d'Yverdon et des environs. Mais, lorsque le patricien bernois voulut monter sur le jubé, suivi de ses compagnons, il trouva le passage barré ; les moines qui occupaient les degrés, croyant que c'était un luthérien de Neuchâtel, refusèrent de le laisser passer. Voulant lui faire place, son valet saisit un moine par le froc, ce faisant il fit tomber une hachette. Il s'ensuivit une brève échauffourée, avec plus de bruit que de mal : « vil geschrei und ein wild leben gsin, das ich nüt des zechenden teil zu schriben weiss », écrit l'avoyer dans sa lettre à MM. de Berne. — Quand le bailli fribourgeois et son lieutenant arrivèrent sur les lieux, le calme était rétabli. Le moine de Lausanne put prêcher son sermon, interrompu seulement par Farel. Il promit de s'expliquer ensuite, et de fait, le débat s'engagea, mais on vit bientôt le cordelier descendre de chaire et se retirer avec les moines qui lui faisaient escorte ; c'était l'heure, dirent-ils, du repas de midi.

Mais les Cordeliers ne devaient pas s'en tirer à si bon compte. S'agissait-il d'un complot, avec meurtre prémédité ? S'adressant au bailli fribourgeois, M. de Watteville le somma, au nom des devoirs

---

[1] « Venue », cette locution populaire, aujourd'hui disparue, est encore signalée par Littré : « Il en a eu d'une venue, on lui en a donné d'une venue », se dit d'un homme qu'on a maltraité, à qui on a gagné beaucoup d'argent (t. IV, p. 2449).

de sa charge, de faire incarcérer au château le moine à la hache et son compagnon. Il y allait de l'honneur de Dieu et du prestige de Messieurs. Hans Reiff, obtempéra sans difficulté. Et Berne délégua sur les lieux le bailli d'Echallens, Jost de Diesbach, avec Jorg Schöni et six valets, pour mener l'instruction criminelle, en recourant, cas échéant, au bourreau de Lausanne pour mettre à la question les deux inculpés.

C'est l'interrogatoire des moines, rédigé en français par un notaire de Grandson, Jean Michel, que je voudrais ici analyser. Il nous permet de préciser le détail de ce qui s'était passé et d'entrevoir la physionomie des accusés.

Cela commence le mercredi 28 juin. Comme de juste, c'est Jehan Tissot, de Fontaine, qui répond le premier, sans torture ni contrainte, aux interrogatoires faits par M. de Watteville : pourquoi tenaient-ils les passages, comme en fait d'armes ? comment la moleste a-t-elle été faite ? pourquoi s'était-il muni d'une hachette cachée ? quelle était cette entreprise et avec quels complices ?

Tissot répond premièrement « qu'il dobtoit que ledit maistre Guillaume Farel avec sa compagnie ne montast sur le jubier pour arrachés et destruire le crucifis et l'image nostre Dame d'Acret, car à cause de timultes et bruytz que par avant avoyent desjas esté faictz, cregnoit cellas... et aussi pour eviter de cop de quelcun, pour se garder sa personne ». S'il ne voulut point laisser monter le seigneur de Colombier sur le jubé, « fust pour ce qui cregnoit que ne fust des lhuteriens de Neuchastel et compaignon dudit maistre Guillaume Farel, ou des gentilshommes de la Culier, car pour vray il ne le cognoissoit pas et dès incontinent qu'il scehu qui fust, il dit : Monseigneur, je voz crier mercy, et d'entreprise n'y avoit point ».

Interrogé à son tour, frère Blaise Gondoz — c'était le nom de l'autre religieux inculpé — répond que « par sa bonne foy, d'entreprise n'en scavoit rient, et là n'estoit pour point de maulx, et qui n'avoit que deux jours qu'il estoit venuz de Bessanczon, là out de present il feict sa residence » [1].

Le lendemain, 29 juin, l'interrogatoire est repris, en présence de MM. les commis de Fribourg. Jehan Tissot, qui persiste à nier qu'il y ait eu « entreprise », reconnaît cependant avoir dit au joueur d'orgues : « tiens toy ici avec moi, et se sierent leurs deux sus les

---

1 Il semble que des liens assez étroits unissaient les conventuels de Grandson à ceux de Besançon, comme en témoigne la pièce publiée ci-après par Mlle Gabrielle Berthoud.

desgrés du jubier, luy disant, afin de se que se Farel vouloit venir sa dessus, que nous l'en gardission... ». D'ailleurs, c'était moins à Farel qu'il en avait qu'à Bernard Quicquant, l'aubergiste, « pour ce que par cy devant ledit Bernard luy avoit desjas faict quelque opprobre et desplaisir ».

Ces maigres aveux, on le conçoit, ne pouvaient satisfaire les délégués bernois, qui soupçonnaient le pire. C'est pourquoi, le vendredi 30 juin, voyant que ni exhortations ni menaces n'y faisaient rien, ils mirent à la torture de la corde le pauvre Jehan Tissot. Le cordelier avoua alors qu'un certain jour il avait fait mettre « les payesant sur la baraigne [1] du jubiez, afin de se que ledit maistre Guillaume ne se approcha ». Il ajouta que la servante de Claude Barilliet portoit un jour des cendres ou de la terre et qu'elle voulut, elle aussi, monter sur le jubé, pour les jeter contre Farel, mais il ne le lui permit pas et la fit descendre. Il reconnut avoir frappé Bernard Quicquant, qui fut jeté par terre, « et ne scet qui encommencaz de leurs deux d'empogniez ». Peut-être avait-il dit à frère Blaise de s'asseoir près de lui, mais « bonnement ne luy en souvenoit ». Il avoua enfin avoir dit aux serviteurs du couvent, après qu'ils auraient sonné le sermon, de venir se mettre sur ladite baraigne, de même qu'à Pierre Villanchet, « affin de se que si Farellus venoit là, qui ne heut point place ».

Frère Blaise Gondoz, lui aussi, fut mis à la corde, pour n'avoir voulu dire la pure vérité. Mais ses aveux n'ajoutèrent pas grand-chose à ce qu'il avait dit. Il n'avait frappé personne, s'il avait pris à bras le corps Bernard Quicquant, c'était pour l'empêcher de frapper à son tour, et si la rapière dudit Bernard lui vint par les mains d'un autre, ce fut pour la rendre à son propriétaire. Il ajouta seulement que les frères du couvent « le chargeoyent fort estre de la doctrine dudit maistre Farel », et que « s'il y avait eu entreprise de leur part, ç'avoit esté à son inssu... »

Sur l'accusation de complot, les juges se laissèrent convaincre, semble-t-il, par les dénégations réitérées des deux inculpés. Mais sur un autre point, qui intéressait MM. de Fribourg autant que MM. de Berne, le frère Tissot s'était résolu à parler. Le 1er juillet, dans un

---

[1] Le mot « baraigne », qui n'est pas dans HUGUET, désigne chez nous un garde-fou, une balustrade, voir : PHILIPPE-SIRICE BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Lausanne 1866, p. 27 (*MDR*, 1ère sér., XXI), cf. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, Neuchâtel et Paris, 1934-1954, p. 241.

dernier interrogatoire, sans torture, il reconnut avoir retiré « aucunes bagues », quinze jours auparavant, d'un tonneau qui se trouvait à Yverdon, dans la maison du châtelain savoyard. Ledit tonneau y avait été déposé par précaution, depuis la guerre de Genève (1530). Il y avait là-dedans « ung calice, une croix de jaspie, certains petis dras et d'autres bons reparement, et l'avoyent là mys et retiré, affin de se que se on les huse voulsu mettre hors de leur couvent, sans rient, cellas fust esté à eulx ». Tout cela s'était fait à l'insu des frères, seuls Fratris et frère Besson étaient avec lui dans le secret. De plus, ils avaient récemment, Fratris et lui, engagé à Lausanne, chez maître Benoît Chandellier, pour trente écus, un calice et une croix d'argent, que le feu père gardien avait donné au couvent. « C'estoit par necessité, et lesdits ecus furent donné audit Fratris pour payer çà et là, car il ne peulvent recouvrer de ceulx qui leur doibvent et pour payer ce qu'il doibvyent ». Tout cela n'avait point été porté dans l'inventaire, non plus qu'un encensoir d'argent.

Quel était, pendant ce temps, le sort des autres Cordeliers ? M. de Watteville avait reçu l'ordre de les tenir au secret dans le cloître, en les plaçant chacun sous la surveillance d'un des valets bernois, mais, outre qu'il manquait de gens pour cela, il nota que depuis le dimanche de l'affront, ils avaient eu le temps de se concerter. Le gardien Guy Régis et le moine de Lausanne s'étaient rendus à Fribourg, et en étaient revenus sous la protection du délégué de cette ville, Hans Kuentzi. Cela leur valut sans doute de n'être pas interrogés ; quant à l'organiste, dont le nom n'est pas donné — ce peut être le frère Hansmann Gruyere, qui avait traité Farel de « fils de juif » — il avait jugé prudent de s'esquiver.

Les autres religieux, frère Bastien Robert, frère Jehan Faulcard, frère François Besson, frère Humbert Chastellain, furent examinés à leur tour. Leurs dépositions concordaient : d'entreprise point, mais cela seulement que le dimanche (sans doute le dimanche d'avant), ils s'étaient dit entre eux qu'il serait bon de se mettre sur les degrés pour empêcher Farel d'aller en haut et de faire du bruit ; que l'inventeur de cela, c'était frère Jehan Tissot avec frère Blaise. En dernier lieu, comparut frère Jehan Brethoneres, novice du couvent, qui confirma ces dires.

Il était inutile de pousser plus loin. En réponse à la lettre du 2 juillet, transmettant l'interrogatoire et demandant des instructions, MM. de Berne firent savoir leur volonté : le moine à la hache serait

libéré, moyennant le serment d'usage (*Urfehde*) ; son compagnon, qui n'était pas du pays, serait banni, les autres moines laissés quittes, et la petite garnison qui occupait le couvent, renvoyée à la maison.[1]

Deux mois après, les évangéliques de Grandson et d'Yvonand prirent leur revanche : Farel en tête, ils pénétrèrent de force dans l'église des Cordeliers, tirèrent à bas les autels et gâtèrent les images ; le bailli envoya en prison Farel et son collègue, puis les relâcha sur l'intervention de Berne. Et cinq ans plus tard, le dernier jour de la fatidique année 1536, comme le prédicant de Grandson, Jean Lecomte de la Croix, prêchait sur le chapitre 12 du Deutéronome, « le zèle de la maison de Dieu le brûlant », il abattit la table de l'autel, qui était près de la chaire [2].

Mais ceux-là mêmes qui avaient empêché Farel de dérocher les idoles en 1531 avaient passé dans le camp des évangéliques. Jehan Tissot et Blaise Gondoz, qui sont encore au nombre des religieux dans un acte du 31 décembre 1534, devaient « apostasier » l'année suivante. Bannis de Grandson par MM. de Fribourg, ils furent réintégrés dans leurs droits par MM. de Berne, et installés pasteurs par Lecomte dans le bailliage d'Yverdon[3]. Le 25 mars, Jehan Tissot prononça son premier sermon à Montagny ; le 30 avril, ce fut le tour de Blaise Gondoz d'être examiné par Lecomte et deux théologiens venus de Berne. « Tous furent mariés et eurent grand génération d'enfants », note Pierrefleur, le chroniqueur d'Orbe [4]. Leur ministère s'exerça paisiblement, semble-t-il, durant une bonne trentaine d'années [5].

Quant à Guy Regis, il avait jugé prudent, nous l'avons vu, de se mettre hors de portée de MM. de Berne et de leurs agents. De Salins, le 5 août 1531, il écrit une lettre pitoyable aux ambassadeurs de

---

[1] Lettre de MM. de Berne, 3 juillet 1531, à leurs « commis » à Grandson, STECK u. TOBLER, *op. cit.*, n° 3041, p. 1373.

[2] HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud...*, t. I, Lausanne 1927, p. 559.

[3] AIMÉ-LOUIS HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs...*, t. IV, Genève et Paris 1872, p. 63 n. 8.

[4] *Mémoires de Pierrefleur*, Ed. : Louis Junod, Lausanne 1933, p. 36.

[5] En 1565, on voit les pasteurs de la Classe de Grandson intercéder auprès des « commis » de Messieurs des deux villes en faveur de leur frère, Jehan Tissot, ministre de Saint-Maurice, devenu aveugle et impotent, pour qu'il soit déchargé de sa paroisse et qu'on lui alloue une petite pension, étant donné qu'il ne pouvait « plus longuement vivre, d'autant qu'il est desja fort ancien », ACV, Be 10/1, f° 92 v° - 93. Blaise Gondoz, prédicant de Chavornay, est mort avant 1570. Ne pas le confondre avec son homonyme, Jean Gondoz, qui pourrait être son fils, sur qui voir : *Pierrefleur*, p. 242, 245 s.

MM. de Fribourg à Grandson [1], pour excuser sa fuite et celle de son compagnon, le maître révérend, en se plaignant des procédés de M. de Colombier, « qui a tiré, gesné et tormenté mes religieux, comme s'ils eussent esté murtriers, car, dit-il, il me semble, si j'avoys mal fait, que je debvoye estre tout seul pugny, et non pas les povres religieux ». Rappelant son défi à Farel, il ajoute « Je me suis presenté contre Farellus à Paris, Aurelians, à Bourges, à Poytiers, à Dolle, ou en quelque université, là où sont gens clercs pour savoir discuter la matiere de luy et de moy, mais mes parolles n'ont point de lieu... M. de Colombier... vouloit que j'eusse plus de créance en luy et en ses ordonnances que en toutes les ordonnances de la université de tous les crestiens. Et aussi Farellus nye tous les saincts conciles, tous les docteurs de saincte Eglise et de theologie. Il expose la saincte Escripture à sens reprouvé. Contre tieux je ne veux point arguer, car ainsi que ma mere m'a nourry, je veulx vivre, c'est en la subjection de nostre mere saincte Esglise ». Mais s'il se déclarait prêt à disputer théologie dans une des universités de France, Guy Regis redoutait fort de tomber entre les mains de l'avoyer bernois : « Scachés que s'il nous eust pu avoir à son plaisir pour faire de nous pugnicion, il deliberoit totallement que par menaces ou griefves poynes nous feroit regnier nostre foy... J'ay eu paour, et ay encores, d'estre tormenté en mon corps. Vuillies scavoir que je ne crains point mourir en bonne et vraye confession de la sainte foy catholique, mais je crains estre tormenté pour la fayre regnier...». Evidemment, le frère Guy Regis n'avait pas la vocation du martyre, mais la procédure que nous venons d'analyser montre qu'il se faisait une singulière idée de la justice de Berne. Il se garda bien de remettre les pieds à Grandson, dont Pierre Fratris est le gardien en 1534. C'est à Lausanne qu'on le retrouve lecteur, puis procurateur du couvent de Saint-François, en compagnie d'un autre frère venu de Grandson, Sébastien Robert, mais il n'y était plus au moment de la dispute d'octobre 1536. Je ne sais où il a fini.

Moins haut en paroles que lui, le frère François Besson devait tenir bon jusqu'au bout. En 1554, lorsque le vote du « plus » assura le triomphe de l'Evangile sur la messe à Grandson, il était gardien du

---

[1] La lettre de Guy Régis, conservée aux Archives d'Etat de Fribourg, dans la série des Geistliche Sachen, a été publiée par Joh. Strickler, *Actensammlung zur Schweizerischen Reformationsgeschichte...*, t. III, Zurich 1880, p. 460 s.

couvent, qui comptait alors six religieux, dont trois « etrangiers » et un novice, enfant de la ville, ainsi que la mère du gardien, « vieille femme qui ne peut plus ouvrer ». Ils se retirèrent à Fribourg, qui leur offrit un asile dans le couvent des Cordeliers, dont Besson devint même le gardien [1], au grand dépit de ses confrères de langue allemande.

HENRI MEYLAN.

---

[1] BERNARD FLEURY, *Quelques notes sur la fondation et la suppression du couvent des Cordeliers de Grandson,* dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse,* 1907, p. 136-137.

ANNEXE I

Inventaires du 17 mai 1531

Archives d'Etat de Berne, Unnütze Papiere, vol. 79, nº 56.

« S'ensuyt l'inventoyre des ornemens d'aultelz et reliquayres de l'eglise et convent des freres mineurs de Granson.
Premierement une croix de cristallin.
Item, une aultre moindre croix de cristalin, garnye d'argent.
Item, une croix de boys, couverte et ouvree d'argent.
Item, ung repositoyre de corpus Christi d'argent.
Item, une tablete d'argent, couverte, ou est taillee l'assumption Nostre Dame.
Item, ung livre d'evangiles, couvert d'argent.
Item, ung reliquayre, aussi garny d'argent.
Item, quatre calices d'argent.
Item, une chasuble et deux tunicques de damas blan.
Itam, une chasuble de camelot orenge.
Item, une chappe, chasuble et deux tunicques d'orfevrerie.
Item, une chasuble et une tunicque de velloux noir.
Item, une tunicque de satin noir.
Item, deux tunicques de taffetas orenge.
Item mais, deux tunicques de soye.
Item, une chappe de velloux roge.
Item, deux tunicques de sarge.
Item, six paremens et devant d'autelz de soye en diverses couleurs.
Et certains aultres habillemens et paremens vieulx et anticques.

Du commandement de certains seigneurs, ambassadeurs commis et envoyé de la part de mes tresredoubtés seigneurs de Berne, le xviie de may, l'an mil cinq cens trente et ung.

PETRUS CALAMETI.

L'inventoyre pareillement fait par lesd. seigneurs ambassadeurs, le jour et an que derrier escript, de certains habillemens d'aultel et meubles du couvent sainct Jehan Baptiste de Granson.

Premierement.
Une chasuble, et deux tunicques de damas blan.
Item, une chape verde figuree.
Item, une chappe, une chasuble et deux tunicques de soye roge.
Item, deux calices d'argent.
Item, une petite croix garnye d'argent.
Item, ung livre d'evangiles.
Item, ung aultre petit livre.
Du commandement de mesd. seigneurs, les ambassadeurs. »

PETRUS CALAMETI.

ANNEXE II

Articles des évangéliques de Grandson à MM. de Berne [1].

Archives d'Etat de Berne, Unnütze Papiere, vol. 74, nº 55.

Noz tresredoubtez, haultz et puissans seigneurs, il vous plaise admonester noz bourgeoys de Granson de ne tenir le conseil à l'heure de nostre sermon comme jusques à present ilz ont faict, mettant ban à ceulx qui ne s'i trouveront.

Ilz font icy venir les processions d'Iverdun et vont là, et y font prescher ung cordelier, qui n'est mal allors qu'il ne dise de vous.

Item, ilz portent enseignes en leurs pourpointz ou sur leurs bonnetz des fives, auxquelz quand nous disons qu'ilz font ce en vous mesprisant, ilz respondent que nulluy ne les en gardera et qu'ilz ne vivent pas de vous.

Item, quand nous recevons la cene, ne povons avoir aucun calice, et se moquent de nous, aussy font chascun jour les serviteurs de monseigneur le prieur durant le sermon.

Item, comme les cordeliez ont rompu la chaire, qu'ilz en facent refaire une autre pour y prescher.

Item, que moisnes et cordelierz se tiennent en leurs abbayes sans donner mauvaise exemple par la ville, lesquelz aussy à l'heure du sermon se mettent devant la porte du temple, se mocquant et empeschant ceulx qui y veullent entrer.

Item, en plain midi, ilz nous ferment les portes et n'y povons entrer pour bacher noz enfans, et à la foire derniere n'y eusmes predication. Et quand demandasmes la clef, ung moisne dict que allissions prescher aux fourches.

Et en demandant justice à monseigneur le chastelain, il nous menasse de frapper, et par quatre foys se jetta sur l'ung de nous.

Parquoy, noz treshonnorez seigneurs, nous vous supplions treshumblement nous voulloir fere delivrer la clef dudit temple pour y entrer à toute heure que ne leur ferons empeschement, et en liberté y bascher noz enfans et oyr la parolle de Dieu, lequel nous supplions, tresmagnifiques princes, vous donner tresbonne vie et longue. Accomplissez, s'il vous plaict, les treshumbles supplications de

vos tres humbles et tres obeissans subjectz
et serviteurs evangeliques de Granson.

Cette pièce, qui semble avoir échappé aux investigations d'Herminjard, n'est pas datée, ce qui est l'usage des suppliques adressées à une autorité ; une main moderne a ajouté la mention : 1531. Il me paraît probable qu'on doit plutôt retenir l'année 1532, au mois de mai, car elle présuppose que l'ordonnance des deux villes sur le régime d'intérim (30 janvier 1532) est en vigueur, la communauté évangélique est déjà quelque peu organisée, comme le montre la mention des enfants à baptiser (« bascher »). D'autre part, elle doit être antérieure à l'affaire des « fives » portées par les catholiques d'Orbe en mai 1533, que Pierrefleur raconte en détail, dans son chapitre 62, car on n'imagine pas après cela que ceux de Grandson se soient exposés à la mâle grâce de MM. de Berne et aux lourdes amendes qu'ils prétendaient infliger aux coupables. En tout cas, ces articles témoignent du climat tendu qui est celui de la ville de Grandson ; la coexistence pacifique des deux religions est encore loin d'être acceptée, et le bailli fribourgeois, Hans Reiff, n'en donne pas l'exemple.

Un « aspect de la propagande » réformée : la publication de la lettre du Cordelier Jean Critin

Il semble que rien de ce qui concerne les premières impressions réformées en Suisse romande n'ait échappé à la curiosité, la perspicacité et la diligence de Théophile Dufour, et les « Additions et corrections » manuscrites à sa fameuse *Notice bibliographique...*, conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève [1], contiennent quantité de renseignements encore inédits.

C'est en parcourant cet important dossier que j'ai trouvé mention d'un document que les historiens de la Réforme ont ignoré jusqu'ici bien que Ruchat en ait signalé l'existence d'après une copie de la Bibliothèque des Bourgeois à Berne [2] et que Dufour l'ait découvert voici nombre d'années aux Archives d'Etat de Berne, dans un gros volume de la série « Kirche und Schule bis 1831 » [3].

Il s'agit de la lettre d'un Cordelier de Grandson, Jean Critin, pour lors à Besançon, à l'un de ses « frères », Georges Bourgeois, resté au couvent, lettre interceptée ou découverte, on ne sait ni où, ni par qui, ni comment et qui, tombée aux mains des réformés, s'est trouvée assez grivoise et scandaleuse pour leur permettre d'en tirer parti pour leur propagande.

Toute rabelaisienne dans ses allusions, elle offrait l'occasion rêvée de dévoiler *urbi et orbi* les turpitudes de ces moines contre lesquels les réformateurs menaient depuis des années une lutte incessante et auxquels ils réservaient dans leurs prêches comme dans leurs écrits les attaques les plus vives et les épithètes les plus injurieuses. Ils n'hésitèrent pas à publier la lettre de Critin sous forme d'un petit placard (17,5 cm. sur 23,3 cm.) [4] et bien que l'exemplaire de Berne semble le seul à s'être conservé, on peut admettre qu'il fut largement diffusé, affiché même, là où la nouvelle foi cherchait à

---

[1] Genève, BPU, Ms. fr. 3806.

[2] ABRAHAM RUCHAT, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, Ed. : L. Vulliemin, t. IV, Nyon, Paris et Lausanne 1836, p. 424-425. Cette copie, assez négligée, se trouve aux pages 152 et 153 du « manuscrit Gross », Berne, Bibl. des Bourgeois, Mss. Hist. Helv. XII, 20.

[3] Archives d'Etat de Berne, I Kirchenwesen nº 38, p. 43. La cote indiquée par Dufour dans ses « Additions » est périmée. J'ai emprunté, par contre, au petit dossier qu'il a rassemblé à propos de ce document plusieurs des références et des renseignements cités plus loin. Dans sa *Notice...*, p. 138, l'érudit genevois qui ne connaissait pas encore le placard de Berne mentionne seulement sous le nº VI des « Impressions genevoises » la *Lettre d'un cordelier de Grandson*, d'après Herminjard et Ruchat.

[4] Voir p. 38 et annexe p. 39.

s'implanter. Henri Estienne n'était pas seul à penser que « pource que les Cordeliers se disent estre montez en un plus haut degré de saincteté que les autres, on ha plus tost l'œil sur eux. Et quand on a prové que les meilleurs, c'est à dire ceux qui se disent les plus saincts ne valent rien, il est certain que le procès des autres est tout faict. » [1]

L'intérêt de ce placard me semble triple.

Il fournit tout d'abord des renseignements sur les Cordeliers de Grandson qui restent très mal connus, en dépit des quelques notices qui traitent de leur couvent [2]. L'article que leur consacre ci-dessus M. H. Meylan fait état, pour 1531, l'époque héroïque de l'opposition à Farel, de neuf religieux et un novice. Dans notre document, certainement postérieur (sa date reste à déterminer), on retrouve les frères François (Besson), Jehan Tissot, Blaise (Gondoz), Jehan (Critin dit) Bretonniere, novice devenu moine. Qu'on y ajoute George Bourgeoys, destinataire de la lettre, le prieur et les novices laissés anonymes et l'on constate que l'effectif des moines se maintenait à peu près, malgré les efforts des évangéliques.

La lettre de Critin confirme aussi l'existence de relations qui semblent avoir été assez étroites, mais dont ignore le pourquoi, entre les couvents de Grandson et de Besançon. On se rappelle qu'en 1531, frère Blaise Gondoz, l'un des opposants à Farel, arrivait de Besançon où il faisait « de present... sa residence ». On se souvient que le prieur des Bénédictins de Grandson, Nicolas de Diesbach, mourut à Besançon encore, en 1550, et que les religieux du prieuré de Saint-Vincent s'efforcèrent alors de recueillir sa succession afin de faire échec à la Réforme qui avait gagné du terrain à Grandson. Ici c'est Critin qui fait sur les bords du Doubs un joyeux séjour.

Quand aux mœurs des Cordeliers, à la liberté avec laquelle ils s'en entretenaient et en plaisantaient, Critin en dit assez pour justifier les plus violentes critiques de Farel et de ses collègues.

L'impression de notre placard fournit, d'autre part, un exemple intéressant d'un moyen de propagande fort habile et certainement efficace, mais rarement employé par les réformés : la publication

---

[1] *Apologie pour Hérodote*, Ed. : Ristelhuber, t. II, Paris 1879, p. 19.

[2] P. M. Schmitt, *Notices sur les couvents du diocèse de Lausanne*, dans *Mémorial de Fribourg*, t. II, Fribourg 1855, p. 317 et 318 ; B. Fleury, *Quelques notes sur la fondation et la suppression du couvent des Cordeliers de Grandson*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1907, p. 133 à 137 ; *Dictionnaire historique... du canton de Vaud*, t. I, Lausanne 1914, p. 802 et 803.

dûment authentifiée d'un document propre à confondre l'adversaire et qui, tout en révélant « l'infection, l'horreur et abhomination de ses paillardz » de moines, donnait de surplus l'occasion de susciter chez les fidèles la juste crainte de « la fureur et vengeance de Dieu... comme sur Sodome et Gomorre » et de prêcher au « paovre peuple » la fuite de la Babylone romaine.

Un document authentifié : l'intitulé du placard porte, en effet, que la lettre est extraite « fidellement sur l'original qui a esté leu... par troys commissaires dudit lieu de Granson, subsignans leurs noms Claude Quarra, Claude Bourgeoys, et Pierre Calameti ».

Une pièce des Archives cantonales vaudoises [1] atteste la véracité de cette déclaration. C'est une copie de la lettre de Critin [2] à la suite de laquelle on lit : « Par le commandement de honnorable homme Jaakob Tribollet, bourgeoys et conseillier de Berne, moderne chastelain de Granson, donné pour coppie combien que escripte soit de main d'autruy extraicte fidellement la substance non point changée de la vraie originalle missive, la presente, escripte mesmement et envoiée par le susnommé frere Jehan Cretin. Ainsy que en presence dudit mons^r le chastelain, de son gardian, de Françoys Mauprouvent, Blaise Beausire, et de nous les notaires soubsignez, à ce speciallement demandez l'a bien confessé et recongneu, comme mal advisé. Ce XI jour du moys d'apvril l'an nostre Seigneur corant mil cinq cent trente six. (Signé) Petrus Calameti. Ludovicus Carradi. Claudius Borgesi. » [2]

C'était là plus d'autorités qu'il n'en fallait pour assurer plein effet à notre placard.

Toutefois, si le *vidimus* des trois notaires lève tous les doutes éventuels, on reste perplexe devant l'affirmation finale du titre : les seigneurs de Berne et Fribourg ont chassé les Cordeliers de Grandson « à cause » de la lettre de Critin. Or ces moines, on le sait n'ont quitté définitivement leur couvent pour celui de Fribourg qu'en 1554, et

---

[1] ACV, C XI b 6, 2 ff. Au dos : « Granson. Ergerlisch. Missiff frere Cretin des oden munch ». Cette pièce n'a pas échappé à l'attention d'Herminjard qui la cite dans la *Correspondance des réformateurs,* t. IV, p. 46, n. 7, mais sans en tirer parti.

[2] Mises à part les variantes orthographiques, cette copie ne présente que de menues différences avec le texte imprimé ; p. ex. « ainsy fault il faire » pour « aussi se peult faire » ; « comme à la poullatiere » pour « comme la Poullatiere » ; « en devisant chascun » pour « en divisant chascun », etc. La date est d'une autre encre et d'une autre main. On peut admettre, comme Dufour le suggérait, que la copie aura été faite par un clerc et que c'est l'un des notaires qui aura ajouté la date.

l'impression du placard ne peut être aussi tardive. Une lettre de Jean Lecomte permet peut-être de résoudre cette contradiction. De Grandson, le 27 mars 1543, il avertit LL. EE. du « damnable desordre » qui règne dans la petite ville et ajoute : « Les cordeliers de Fribourg, pour leur vulgaire et paillardise, ont esté contraincts se retirer d'icy à Fribourg. Et icy en leur lieu en sont venuz autres de Bourgogne, vieux et novices, contre votre ordonnance. » [1] Lecomte évoque-t-il des événements récents ? C'est probable, mais on peut supposer qu'à la suite du scandale provoqué par la lettre de Critin, les mêmes sanctions avaient déjà été prises contre des cordeliers du couvent de Grandson. Ce serait à ceux-là que le placard ferait allusion.

Dernier point à souligner : l'intérêt bibliographique de notre document.

On y retrouve, en effet, les caractères gothiques, en plusieurs calibres, de Pierre de Vingle, le M orné d'un alphabet employé dans la Bible de 1535 [2], les petites fleurs de lys qui figurent, par exemple, sur la page de titre du *Petit traicté... de la saincte Eucharistie* de 1534. Le papier, sans vergeures, ni pontuseaux, ni filigranes, pourrait être celui de la Bible.

Nous voici donc devant une impression de l'atelier vinglien, inconnue jusqu'ici, et une double question se pose : la date de la lettre et celle de l'imprimé.

Le placard de Berne porte, au coin supérieur gauche, la date manuscrite de 1536. La copie de la Bibliothèque des Bourgeois reproduit la même indication. D'autre part, l'attestation ordonnée par Jakob Tribolet est du 11 avril 1536. On en conclura volontiers que la lettre de Critin est de cette année-là, mais pour se heurter aussitôt à une sérieuse invraisemblance.

En effet, deux des « frères » auxquels notre Cordelier se recommande, Jean Tissot et Blaise Gondoz, bannis par les Fribourgeois pour avoir apostasié en 1535, sont rentrés à Grandson sous la protection de Berne, en mars 1536. Le 25, Tissot a prononcé son premier prêche à Montagny et Gondoz, lui aussi, va devenir prédicant. Il est difficile d'admettre que Critin n'ait pas été au courant de ces événements et mette encore, au début de 1536, les deux renégats au nombre de ses « bons amis » et des moines fidèles de son couvent.

---

[1] Berne, Bibl. des Bourgeois, Mss. Hist. Helv. XII 20, p. 335 (copie).
[2] La même majuscule se retrouve au f° 158 v° des Psaumes.

Remarquons en outre qu'il annonce, dans sa lettre, son intention de revenir à Grandson « après Pasques », c'est-à-dire, en 1536, après le 16 avril. Il faudrait donc, pour expliquer sa présence le 11 devant Tribolet et les trois notaires, qu'il soit rentré (aurait-il été sommé de le faire ?) plus tôt que prévu. Ce n'est pas impossible, mais l'hypothèse est toute gratuite.

Ainsi, il me paraît plus vraisemblable d'admettre que son imprudent message a été découvert tardivement et publié une année au moins après sa rédaction et son expédition [1].

Reste à établir où et quand a paru le placard.

Il est évidemment postérieur, puisqu'il en fait état, à l'attestation d'authenticité du 11 avril 1536 [2]. C'est dire qu'on ne peut attribuer son impression à Pierre de Vingle qui, cela paraît bien établi, avait arrêté ses presses et quitté Neuchâtel en 1535 déjà. Dès lors, on y verra le travail de son successeur Jean Michel et j'inclinerais à croire que cet imprimeur qui, « residant en ceste conté de Neufchastel », reconnaît, le 19 octobre 1537, envers Jean de Merveilleux, une dette « pour le transpourt et remise... de certaine quantité de meubles et ustensil de maison, ensamble des presses et les appertenances d'icelles... des biens de feuz Pierre de Vingle [3], a été moins inactif qu'on ne l'admet généralement avant 1538, année où on le trouve établi à Genève. En effet, il est vraisemblable que la lettre de Critin a été vidimée en vue de sa prochaine publication et on s'étonnerait que Michel ait attendu deux ans avant de l'entreprendre. Il lui était facile, certainement, de l'imprimer à Neuchâtel avec le matériel dont il disposait et je pense que c'est de cette ville qu'on peut dater notre placard.

L'exhortation de « L'imprimeur aux lecteurs » est-elle donc de la plume de Michel ? Je l'attribuerais plus volontiers à Antoine Marcourt dont on retrouve, dans ces quelques lignes, le style direct, les exclamations indignées, les apostrophes et même certaines expressions familières. Marcourt avait largement alimenté les presses de

---

[1] Remarquons que, dans l'imprimé, la date : « De Bezenson, le jour de la sepmaine », semble amputée. L'imprimeur aurait-il cherché ainsi à éviter à son texte de paraître périmé ?

[2] On ne saurait, je crois, imaginer raisonnablement Carra, Bourgeois et Calameti convoqués deux fois en présence de Critin, et « subsignans » deux fois leurs noms pour attester d'abord l'exactitude du placard, ensuite celle de la copie de Lausanne.

[3] Neuchâtel, Archives de l'Etat, Papiers Guinchard. Notes et travaux sur l'histoire de l'imprimerie. Document : Merveilleux 99.

Pierre de Vingle, il s'était occupé de sa succession ; Michel qui pourrait bien s'être établi à Genève pour l'y rejoindre en 1538, allait y rééditer tous ses ouvrages. Est-il dès lors trop osé de penser que c'est Marcourt — il avait fait ses preuves dans la propagande réformée — qui, après avoir fait afficher d'autres placards, et plus fameux, a conçu l'idée de publier la lettre de Critin et a engagé Michel à l'imprimer ?

GABRIELLE BERTHOUD.

1536.

Copie de vnes lettres escriptes par frere Jehan critin/ dit Bretonniere/ Cordelier de Gransoy/ estãt alors a Bezensoy/ adressees a frere George bourgeoys/ cordelier audict Gransoy/ extraictes fidellement sur Loriginal qui a este leu en leur presence/ par troys cõmissaires duĉ.lieu de Gransoy/ subsignans leurs noms Claude quarra/ Claude bourgeoys/ et Pierre calameti. A cause de laquelle lettre/ nos tresreboubtez Seigneurs de Berne & Fribourg/ ont chasse lesd Cordeliers de Gransoy.

A frere George bourgeoys soit donnee/ a Gransoy/ aux Cordeliers.

MOn bon amy a vostre bõne grace me recõmande/ frere George mon amy/ sans oublier mes bons amys/ lesquelz scauez: cõme les freres du Conuent/ cõme au pere Gardian/ frere Frãcoys/ frere Jehan tissot/ & frere Blaise/ & aux nouices/ & scruiteurs/ & a la mere/ & me ferez plaisir. Recõmandez moy a tous bons compaignons de la Ville/ a monsieur le Lieutenant/ & a tous autres/ vous priant que soyez tousiours bon Chrestien/ & ne oubliez pas le bas/ car on sen sert po² le mestier. De mes nouuelles sachez que me porte bien po² le present/ & si ne lay pas oublie le bas/ leq̃l scauez/ lentretenãt auec les bons cõpaignons/ cõme le Vicaire de labbaye/ aussi se peult il faire/ & tout po² bien. Lesquelles nouuelles la Coquille Dimẽche courant par lesd.lieu. Vous estes au passage/ la ou vous en auez de demourãt/ ne prenez pas tout/ laissez q̃lque chose po² les autres qui viendrõt apres. Si ferez mes recõmandations aux bourgeoyses de la Coquille/ cõme la Poullatiere & aux autres/ & a la Patte/ lesq̃lles sont bonnes religieuses po² augmenter Labbaye. Den trouuer de belles/ venez a moy po² le present/ car nous en auons/ & plus quil nen faulx. Pourquoy? le temps le porte: & si nosent venir po² le Camus/ leq̃l Dieu mette dehors/ priant Dieu q̃ ainsi soit il. Den plus parler cest follie. Daultre chose ie ne dis/ sinon que ie men tray le plusiost que ie pourray apres Pasques/ pourtant ie ne vous enuoye riens/ car ie vous porteray ce que vous eusse enuoye. Et non autre chose pour le present/ sinõ que Dieu soit garde de vous. Amen. Le tout vostre loyal amy cõfusible frere Jehan critin. De Bezensoy/ le to² de la sepmaine/ au pres des Estiuues/ en diuisãt chascũ dũg escot.

Mon amy/ ie te recõmãde mon cas de ma chãbre/ comme vous auoye dit quand ie party. Recommandez moy au Barbier de monsieur le Prieur.

⚜ Limprimeur aux Lecteurs. ⚜

Voyez mes amys/ voyez & considerez a lhõneur de Dieu/ linfection/ lhorreur & abhomination de ses paillardz/ lesquelz non seulement exercent grosse paillardise/ mais en icelle se glorifiẽt/ & a ce faire incitent & prouocquent les vngz les autres/ faisans de les cauernes & conuẽtz/ bordeaux publicques/ & fosses de larrons. O quelz paillardz/ quelz galandz moynes/ quelles pestes/ quelz fratres/ quelz patres/ lesquelz encore il faulx nourrir & engresser de la sueur & labeur des paoures gens/ affin que a leur ayse ilz puissent mieulx ribauldder & paillarder/ o malediction. Mais regardez q̃lles epistres franciscaines. Toutesfoys ce nest pas de merueilles/ car mauuais arbre ne peult porter bõ fruict. De soy marier nest question/ mais bien diurongner/ de touer/ & paillarder. Certes il est a craindre que en bref la fureur & vengeãce de Dieu ne tombe sur nous/ cõme sur Sodome & Gomorre. Fuyez/ fuyez paoure peuple/ fuyez vous en de Babylone/ que le iour du Seigneur ne vous surprenne.

Malheur sur vous ypocrites pharisiens. Matth.xxiij.

Lettre de Jean Critin, publiée sous forme de placard

ANNEXE

Copie de unes lettres escriptes par frere Jehan critin, dit Bretonniere, Cordelier de Granson, estant alors à Bezenson, addressées à frere George bourgeoys, cordelier audict Granson, extraictes fidellement sur L'original qui a esté leu en leur presence, par troys commissaires dudict lieu de Granson, subsignans leurs noms Claude quarra, Claude bourgeoys, et Pierre calameti. A cause de laquelle lettre, noz tresredoubtez Seigneurs de Berne et Fribourg, ont chassé lesdicts Cordeliers de Granson.

A frere George bourgeoys soit donnée, à Granson, aux Cordeliers.

Mon bon amy à vostre bonne grace me recommande, frere George mon amy, sans oublier mes bons amys, lesquelz scavez : comme les freres du Convent, comme au pere Gardian, frere Francoys, frere Jehan tissot, et frere Blaise, et aux novices, et serviteurs, et à la mere, et me ferez plaisir. Recommandez moy à tous bons compaignons de la ville, à monsieur le Lieutenant, et à tous autres, vous priant que soyez tousjours bon Chrestien, et ne oubliez pas le bas, car on s'en sert pour le mestier. De mes nouvelles sachez que me porte bien pour le present, et si ne l'ay pas oublié le bas, lequel scavez, l'entretenant avec les bons compaignons, comme le vicaire de l'abbaye, aussi se peult il faire, et tout pour bien. Lesquelles nouvelles la Coquille Dimenche courant par ledict lieu. Vous estes au passage, là où vous en avez de demourant, ne prenez pas tout, laissez quelque chose pour les autres qui viendront après. Si ferez mes recommandations aux bourgeoyses de la Coquille, comme la Poullatiere et aux autres, et à la Patte, lesquelles sont bonnes religieuses pour augmenter L'abbaye. D'en trouver de belles, venez à moy pour le present, car nous en avons, et plus qu'il n'en fault. Pourquoy ? le temps le porte : et si n'osent venir pour le Camus, lequel Dieu mette dehors, priant Dieu que ainsi soit il. D'en plus parler c'est follie. D'aultre chose je ne dis, sinon que je m'en iray le plustost que je pourray après Pasques, pourtant je ne vous envoye riens, car je vous porteray ce que vous eusse envoyé. Et non autre chose pour le present, sinon que Dieu soit garde de vous. Amen. Le tout vostre loyal amy confusible frere Jehan critin. De Bezenson, le jour de la sepmaine, au près des Estuves, en divisant chascun d'ung escot.

Mon amy, je te recommande mon cas de ma chambre [1], comme vous avoye dit quand je party. Recommandez moy au Barbier de monsieur le Prieur.

L'imprimeur aux Lecteurs.

Voyez mes amys, voyez et considerez à l'honneur de Dieu, l'infection, l'horreur et abhomination de ses paillardz, lesquelz non seulement exercent

[1] Une requête adressée aux seigneurs de Berne par Blaise Gondoz et Jean Tissot devenus prédicants « touchant des chambres par eulx achettées, comme ont allegué, des aultres freres du... couvent » peut éclairer le post-scriptum de Critin qui s'intéressait probablement à une affaire de ce genre (ACV, Bc 10, fol. 2, 11 mai 1556 ; référence due à l'obligeance de M. H. Meylan).

grosse paillardise, mais en icelle se glorifient, et à ce faire incitent et provocquent les ungz les autres, faisans de leurs cavernes et conventz, bordeaux publicques, et fosses de larrons. O quelz paillardz, quelz galandz moynes, quelles pestes, quelz fratres, quelz patres, lesquelz encore il fault nourrir et engresser de la sueur et labeur des paovres gens, affin que à leur ayse ilz puissent mieulx ribaulder et paillarder, o malediction. Mais regardez quelles epistres franciscaines. Toutesfoys ce n'est pas de merveilles, car mauvais arbre ne peult porter bon fruict. De soy marier n'est question, mais bien d'ivrongner, de jouer, et paillarder. Certes il est à craindre que en bref la fureur et vengeance de Dieu ne tombe sur nous, comme sur Sodome et Gomorre. Fuyez, fuyez paovre peuple, fuyez vous en de Babylone, que le jour du Seigneur ne vous surprenne.

Malheur sur vous ypocrites pharisiens. Matth. XXIII.